



ANGLICAN DIOCESE MONTREAL

La Très Révérende Mary Irwin-Gibson
Évêque de Montréal eveque@montreal.anglican.ca

10 janvier 2022

Chers collègues et amis en Christ,

Au moment où je vous écris, les hôpitaux du Québec sont surchargés de cas de Covid-19 et atteignent un nouveau niveau de crise. Beaucoup d'entre vous ont vu des membres de famille et des paroissiens contracter la variante Omicron, hautement contagieuse, du virus. Heureusement, ceux qui ont été vaccinés souffrent pour la plupart de symptômes relativement légers. Il est important de continuer à faire preuve d'une grande prudence, même si nous sommes entièrement vaccinés. Sachez que je prie pour vous tous et que je serai heureuse de vous offrir des prières spécifiques si vous me contactez.

J'enverrai les annonces de l'évêque avec d'autres nouvelles après avoir rencontré le Conseil épiscopal et le Conseil diocésain demain.

Voici une mise à jour et des clarifications sur les règles actuelles du gouvernement du Québec en matière de santé publique pour les églises. Certains d'entre vous ont déjà communiqué avec notre bureau au sujet d'autres questions qu'ils avaient. Je vais inclure cette information pour vous aussi.

Les services de culte en présentiel, tenus à l'intérieur des bâtiments d'église demeurent suspendus jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, un petit nombre de personnes est autorisé à l'intérieur d'un bâtiment d'église aux fins de la diffusion ou de l'enregistrement d'une liturgie, y compris un soliste mais pas un chœur. Certaines exceptions ont également été prévues pour les funérailles, qui sont décrites ci-dessous.

Les services religieux en plein air peuvent être organisés à l'extérieur, à condition que tous les participants portent des masques et soient séparés d'au moins un mètre. Un maximum de 250 personnes est autorisé.

Les visites pastorales en personne sont interdites et les visites pastorales doivent se faire en ligne ou par téléphone. Dans les cas d'extrême nécessité ou d'urgence où la visite dans un hôpital ou une résidence est nécessaire, ces visites doivent être effectuées en suivant les directives de l'institution particulière que vous visitez - en prenant toutes les précautions possibles pour éviter la transmission du virus.

Les visites pastorales d'urgence effectuées par des membres du clergé et des lecteurs laïcs agréés sont autorisées pendant le couvre-feu, à condition que la personne effectuant la visite d'urgence soit munie d'une autorisation pouvant être présentée aux agents de la force publique. Si vous avez besoin d'une telle lettre, veuillez me contacter directement à bishops.office@montreal.anglican.ca.

Dans le cas des funérailles, si elles ont lieu à l'intérieur, un maximum de 25 personnes peuvent y assister, sans compter le clergé, les bénévoles et le personnel du salon funéraire. Si les proches reçoivent des condoléances avant les funérailles, un maximum de 25 personnes est autorisé dans le bâtiment de l'église à tout moment. Les passeports de vaccination ne sont pas requis, mais le port du masque est obligatoire en tout temps et la distance physique doit être respectée. Si les funérailles ont lieu en plein air, un maximum de 250 personnes peuvent y assister, mais le port de masques est obligatoire et une distance d'au moins un mètre doit être respectée entre les personnes présentes.

Les mariages doivent être reportés jusqu'à ce que les services religieux intérieurs puissent reprendre. Si vous devez toutefois célébrer un mariage, le site web du gouvernement indique les dispositions à prendre. Ils ne peuvent avoir lieu qu'en plein air, avec un maximum de 250 personnes présentes. Les masques doivent être portés et la distance physique respectée. Une réception peut suivre le mariage, mais elle doit également avoir lieu en plein air et un maximum de 50 personnes peuvent y assister.

Les groupes de soutien tels que AA, NA, etc. sont considérés comme des services essentiels par le gouvernement et sont autorisés à continuer à utiliser les installations de l'église si la société est en mesure de maintenir les protocoles de nettoyage et si le groupe a signé le formulaire de renonciation du groupe d'utilisateurs en ligne daté du 16 juin 2020. <https://www.montreal.anglican.ca/covid19-response>.

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-en-vigueur/organismes-communautaires>

Veillez à ce que vos sites Web/Facebook soient tenus à jour et que les personnes à la recherche d'un soutien spirituel puissent trouver le moyen d'entrer en contact avec votre communauté - au moins par courriel. Notre mission s'étend au-delà de nos listes de diffusion !

Priez pour la grâce de Dieu pour vous-mêmes et pour les autres. Nous allons nous en sortir - ensemble !

Dans l'amour du Christ,

